

**COTES D'ARMOR**  
**QUINTIN**  
22800

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 juin 2021**

Date de la convocation : 25/06/2021

Membres en exercice : 23

**Présents** : CARRO Nicolas - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE COZLER Marie-Christine - POISSON François - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - LE BUHAN Erwan - MORIN Sabine - GUILLEMOT Sébastien - WEALL Frédérique - BOQUEHO Stéphanie - AUBRY Charlène - - RUEN Pauline - REPERANT Thibault.

**Absents excusés** : HAMON Jean-Paul (proc à THERIN Emmanuel) - COISY Thierry (proc à CARRO Nicolas) - LE CHANU Fabienne (proc à AUBRY Charlène) - LE FUR Corentin (proc à CHATTARD-GISSEROT Thibault) - HELLARD Hugo (proc à AUBRY Isabelle).

**Secrétaire de séance** : CHATTARD-GISSEROT Thibault

**DELIBERATION**  
**n° 2021-06-35**

*Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022*

**Rapporteur : Jean Paul HAMON**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 106.III de la loi NOTRE offrant possibilité aux collectivités locales d'opter pour l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 par délibération ;

Vu l'accord donné par la comptable publique en date du 27 juin 2021.

Jean Paul HAMON indique que les services de l'Etat ont annoncé la généralisation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce nouveau référentiel a été conçu pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Il est proposé au conseil municipal d'avancer ce passage au nouveau référentiel de la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- *Adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022*

- *Précise que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget principal, budget du lotissement de la Villeneuve*
- *Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération*
- *Donne tout pouvoir au Maire pour la réalisation des présentes.*

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Nicolas CARRO.**

